



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

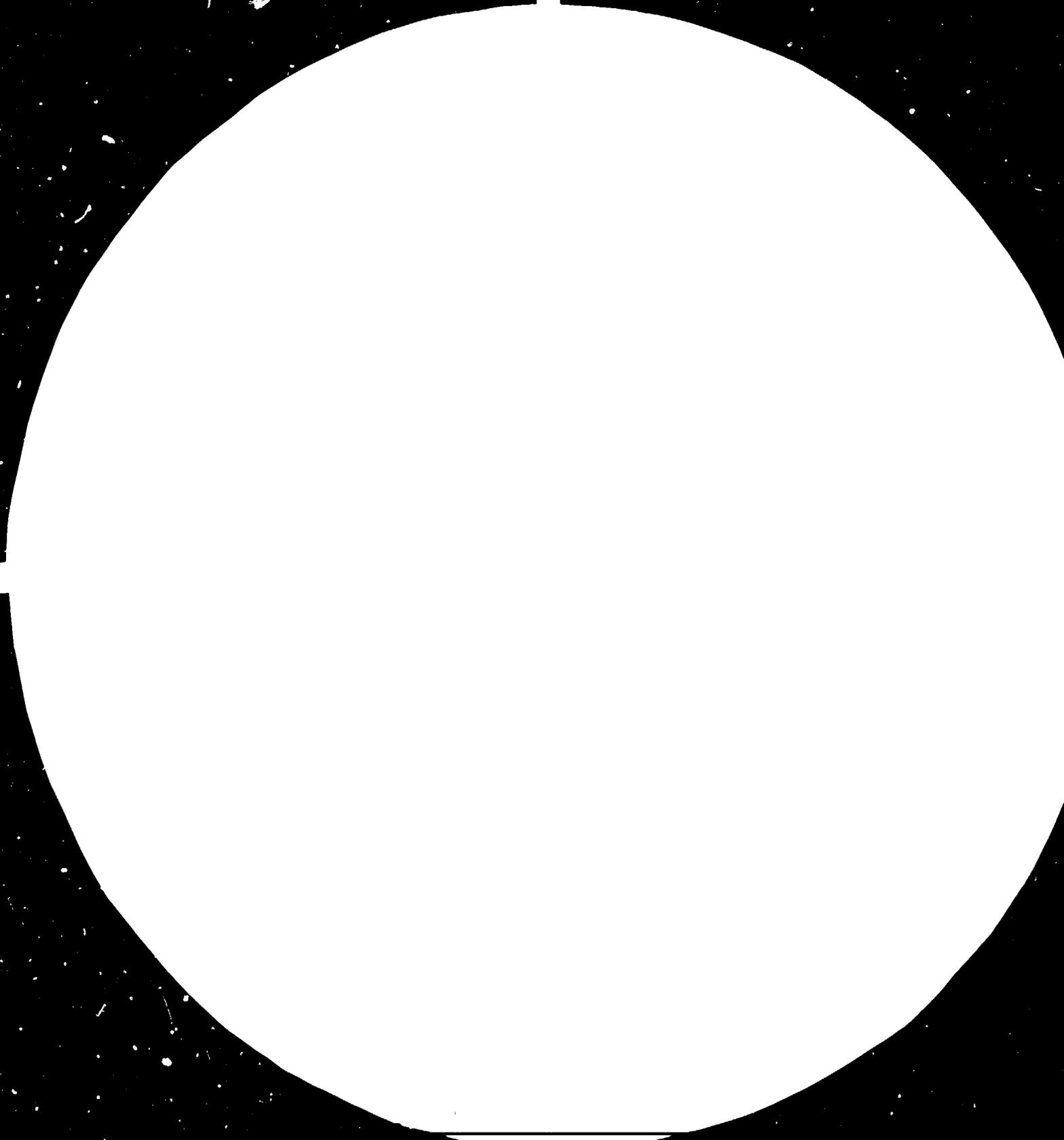
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





2.8



3.2



4



5



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
GAITHERSBURG, MARYLAND 20899
ANSI Z39.48-1968 (PERMANENT)
ASTM F29.19-1968 (PERMANENT)



13527-F

Distr.
GENERALE
ID/CONF.5/18
13 janvier 1984
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

**QUATRIEME
CONFERENCE GENERALE
DE L'ONUDI**

Vienne (Autriche), 2-18 août 1984

Point 5 h

**LES PAYS LES MOINS AVANCES :
MISE EN ŒUVRE
DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION**

DOCUMENT THEMATIQUE

Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES, Y COMPRIS
LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTION DE L'ONUDI DANS DES
DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, 1985-2000 :

Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du Nouveau Programme
substantiel d'action

Document thématique établi par le secrétariat de l'ONUDI

V.83-65488 0474A

INTRODUCTION

1. Deux grandes questions sont étudiées par le présent document : le rôle de l'industrie dans le développement économique des pays les moins avancés et ce qu'il faut faire pour lui donner le maximum d'efficacité. Le document s'achève sur quelques propositions concernant les mesures à prendre, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international pour faciliter l'industrialisation de ces pays. Pour tout détail concernant la mise en oeuvre du Nouveau Programme substantiel d'action pour 80 pour les pays les moins avancés dans le domaine industriel, se reporter au document d'information correspondant (ID/CONF/5/10).

I. LE ROLE DE L'INDUSTRIE DANS LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES PAYS LES MOINS AVANCES

2. On s'accorde à reconnaître depuis les années 60 que les pays en développement ne pourront se développer de façon autonome que s'ils transforment les structures de leur économie. En outre, le développement du secteur industriel devrait jouer un rôle capital dans cette transformation des structures, de telle sorte que ces pays puissent simultanément bénéficier d'un secteur agricole en expansion et d'un secteur industriel en plein essor. Ces deux secteurs entretiendraient des relations industrielles verticales, la production destinée à la subsistance déclinerait et les multiples marchés d'intérêt local cèderaient la place à un seul marché national, ce qui faciliterait les économies d'échelle. Pour finir, l'économie engendrerait une épargne suffisante pour financer les investissements et faire les innovations qu'exigerait l'évolution de la situation.

3. Le système des Nations Unies a depuis longtemps pris conscience de cette dynamique de la croissance, et c'est en tenant compte de cette dynamique que l'Organisation a mis au point sa politique d'assistance aux pays en développement. Le but du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 pour les pays les moins avancés est de transformer l'économie de ces pays pour leur permettre de se développer de façon autonome. Comme l'industrie représente une part minime du produit intérieur brut (PIB) des

pays les moins avancés, on pensait que ce secteur bénéficierait plus que tout autre des efforts consacrés à la transformation des structures et qu'il se développerait rapidement. Selon les prévisions, le taux de croissance annuelle devait atteindre 9 % au moins dans le secteur industriel.

4. Mais les pays les moins avancés n'ont pas encore atteint les objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies. En fait, pendant la période de 1970-1980, la part de ces pays dans la production manufacturière mondiale est restée aux alentours de 0,2 %, alors que celle d'autres pays en développement est passée de 8 à près de 11 %. Loin d'atteindre le rythme annuel de 9 %, la valeur ajoutée manufacturière (VAM) des pays en développement a été de 7,7 % pendant les années 60, mais elle s'est abaissée à 4,2 % pendant les années 70. En outre, la croissance s'est presque entièrement limitée à quelques pays.

5. On avait pensé que les pays les moins avancés passeraient de la production exclusive des produits primaires à celle des biens de consommation pour se lancer ensuite dans la production des biens d'équipement et des biens intermédiaires. L'accent ne serait pas mis uniquement sur une politique de substitution des importations au seul bénéfice des marchés intérieurs; il fallait aussi tirer parti de toutes les possibilités offertes à l'exportation. En fait, la croissance de l'industrie manufacturière des pays les moins avancés s'est limitée à la production de biens de consommation destinée au marché intérieur. Les denrées alimentaires, les boissons, le tabac et le textile représentent 70 % du total de la production manufacturière des pays les moins avancés, alors que les industries de transformation des métaux ne dépassent pas 6 %. Comme les biens intermédiaires et les biens d'équipement assurent l'essentiel de la croissance de la production industrielle, on ne doit pas s'étonner que l'économie des pays les moins avancés n'ait encore subi aucune transformation, car la production de ces biens y est encore trop faible.

6. L'absence de ressources financières, l'inefficacité du secteur agricole, l'inadaptation des infrastructures et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée sont responsables de cet état de choses. Avant même le début de l'actuelle crise économique, la faiblesse du revenu national des pays les moins avancés était telle que leur économie n'a pas engendré de revenus assez importants pour faire face aux besoins essentiels, sans parler de l'excédent nécessaire

aux investissements. La crise actuelle, du fait du renchérissement des importations et de la stagnation des prix à l'exportation, a aggravé ces difficultés. En ce qui concerne les ressources d'origine étrangère, l'aide publique au développement s'est fortement réduite pendant les années 70 au profit des prêts bancaires à intérêt. Comme la plupart des pays les moins avancés étaient considérés comme insolvable, ils n'ont pas profité de cette évolution. Les rares pays qui ont obtenu des prêts éprouvent maintenant des difficultés à assurer le service de leurs dettes.

7. Pour ce qui concerne l'activité du secteur agricole, il est à peine besoin de rappeler que le développement industriel est inséparable du développement agricole ou qu'il ne peut pas être atteint à son détriment. L'agriculture doit fournir à l'industrie ses matières premières et, dans la mesure du possible, une partie du capital national servant à des achats d'usines et de machines. Des subventions facilitant la redistribution des terres agricoles et la réforme agraire sont indispensables à la création dans les zones rurales de débouchés plus importants pour les produits manufacturés. Si le secteur agricole est négligé alors même qu'on fait des efforts pour développer le secteur industriel, les importations de denrées alimentaires auront tendance à augmenter et cet état de choses pourra conduire à de graves difficultés de balance des paiements, ce qui risque de compromettre le développement industriel.

8. Loin de contribuer à la réalisation d'un seul des objectifs mentionnés au paragraphe précédent, le secteur agricole des pays les moins avancés éprouve de graves difficultés. Les importations de denrées alimentaires ont eu tendance à augmenter et la pénurie menace maintenant ces pays. Plusieurs causes sont à l'origine de cette situation. L'absence de recherche agronomique et l'insuffisance des organismes chargés de livrer les facteurs de production que sont les engrais et de collecter les produits agricoles ont joué leur rôle. Mais on a également eu tendance en ce qui concerne les prix alimentaires à favoriser les consommateurs urbains au détriment des producteurs ruraux. De façon plus immédiate, la sécheresse dans le Sahel et l'insuffisance des pluies de mousson en Asie ont désavantagé ce secteur.

9. S'agissant maintenant de la question de l'insuffisance des infrastructures, beaucoup de pays les moins avancés sont des îles lointaines ou des territoires sans littoral et, dans ces conditions, les infrastructures que sont les ports, les routes et les aéroports, toutes installations qui facilitent les communications avec le reste du monde, ont un rôle capital à

jouer pour leur développement. Certains spécialistes n'ont pas craint d'affirmer que la grande différence entre les pays les moins avancés et le reste du monde en développement se limite à l'insignifiance des infrastructures et à l'absence de personnel qualifié^{1/}.

10. Les causes étudiées plus haut ne sont pas les seules qui ralentissent le rythme de l'industrialisation des pays les moins avancés. Il faut aussi tenir compte de la question de la taille. On a déjà signalé que c'est l'industrialisation, fondée sur la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement, qui est responsable de la transformation des structures de l'économie, mais des recherches ont prouvé que les industries produisant ces biens sont précisément celles pour lesquelles la taille du marché a une importance décisive. L'influence de la taille se fait beaucoup moins sentir pour la production des produits agricoles, des biens de consommation et des services que dans le cas des biens intermédiaires et des biens d'équipement^{2/}. C'est pourquoi la taille du pays a une importance capitale pour la transformation des structures. A dire vrai, tout le raisonnement repose sur l'hypothèse d'un pays très étendu. Les tentatives plus ou moins hasardeuses que l'on a faites pour chiffrer la taille du marché qu'un pays doit avoir pour mener à bien la transformation de ses structures ont permis de conclure que son produit intérieur brut devrait au total atteindre 4 milliards de dollars des Etats-Unis. Mais ces calculs remontent déjà à 1975^{3/}. Même si l'on ne tient aucun compte des effets de l'inflation sur ce chiffre et que l'on se réfère à 4 milliards de dollars des Etats-Unis, il faut reconnaître que très peu des pays les moins avancés ont un marché de la taille voulue. Comme l'indique le tableau ci-dessous, cinq pays seulement parmi les 36 pays les moins avancés ont un produit intérieur brut suffisant.

Classification des pays les moins avancés selon la taille du PIB

PIB en milliards de dollars des Etats-Unis	Nombre de pays
4 milliards et plus	5
De 1 à 4 milliards	14
Moins de 1 milliard	16
Total	35 ^{a/}

Source : CNUCED, Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1983.

a/ Chiffres non disponibles pour Djibouti.

11. Les contraintes dues à la taille se manifestent depuis un certain temps déjà. Dans la pratique, elles ont entraîné la remise en question de l'Etat-nation, considéré comme unité du développement économique et, plus important encore, la constitution d'unions économiques régionales regroupant plusieurs pays. Cette intégration économique a jusqu'à maintenant surtout pris la forme de zones de libre échange et de marchés communs. Mais on a constaté que cette évolution se heurtait à de graves difficultés. Les pays les moins avancés ont rarement des frontières communes et, quand ils ont constitué des unions économiques avec leurs voisins plus développés, ils en ont dans le meilleur des cas peu profité.

12. Ceci ne veut pourtant pas dire qu'il faille remettre en question le rôle assigné à l'industrialisation dans le développement, mais qu'il faut au contraire se montrer plus optimiste en ce qui concerne les perspectives offertes dans les pays les moins avancés à la transformation des structures. Comme on l'a fait remarquer à la Réunion d'experts de haut niveau sur les stratégies et les politiques d'industrialisation, tenue à Lima pour préparer la quatrième Conférence générale, l'industrialisation doit surtout faire appel aux ressources intérieures tout en se limitant à des fabrications en petites séries et en assurant l'intégration de la production des agro-industries, sans négliger pour autant de recourir à de nouvelles formes de coopération internationale en matière industrielle^{4/}.

13. Dans tous les pays les moins avancés, l'agriculture, les mines, la sylviculture et la pêche doivent être étudiées de façon à déterminer si elles se prêtent à la création d'industries de transformation. A cet égard, on se reportera au point 5 f) de l'ordre du jour : politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement. Selon les conditions régnant dans tel ou tel pays moins avancé, il conviendra de placer l'accent sur un secteur ou sur un autre. Dans les pays insulaires, on pourra donner la priorité aux industries liées au tourisme, à l'agriculture et à la pêche. Comme à notre époque marquée par la création de zones économiques exclusives beaucoup de pays insulaires sont amenés à constater que leur territoire se compose de plus d'étendues maritimes que d'étendues terrestres, il conviendra d'accorder une plus grande attention que par le passé à l'expansion des industries liées à la mer. Les effets des zones de libre échange - caractérisées par une certaine forme de complémentarité industrielle - devront être sérieusement examinés. Les entreprises installées dans ces zones se caractérisent sans doute par une valeur ajoutée marginale très élevée mais, comme on peut le voir dans le document d'information, des petites causes peuvent avoir de grands effets dans des pays sans grande activité économique. Pour les pays sans littoral, les secteurs à étudier seront l'agriculture, la sylviculture, les mines et les pêches intérieures. Parmi les pays les moins avancés, aucun groupe ne peut renoncer à faire des efforts pour atteindre l'intégration économique, car l'absence d'un marché étendu ne permet pas de créer des industries produisant des biens d'équipement. Et sans production de biens d'équipement, les pays les moins avancés ne pourront ni transformer leurs structures, ni mettre au point localement les techniques qui leur permettront de se développer de façon autonome. Il faudrait également se préoccuper de la coopération industrielle de ces pays, caractérisée par la complémentarité de leurs industries, avec d'autres pays en développement et peut-être même avec des pays développés.

14. Si les pays les moins avancés ne sont pas en mesure de transformer à court terme leurs structures, on peut en déduire qu'ils resteront pendant un certain temps largement tributaires du reste du monde dans le domaine du commerce et de l'aide. Etant donné cette situation particulièrement vulnérable, les pays les moins avancés devraient bénéficier sur les marchés extérieurs d'un traitement préférentiel pour leurs articles manufacturés et leurs autres produits d'exportation, ainsi que de mesures particulières leur assurant un apport de ressources en augmentation constante.

II. RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DE L'INDUSTRIE

15. Si l'on veut que l'industrie contribue le plus efficacement possible au développement économique des pays les moins avancés, il faut alors, en toute logique, commencer par réaliser des études du potentiel industriel de chacun d'entre eux. Ces études doivent prendre en considération non seulement les structures effectives de l'agriculture, de la sylviculture, des pêcheries et des industries extractives, mais aussi leurs possibilités d'avenir. De plus, ces études ne sauraient se limiter à ces seuls secteurs; il conviendra en effet de s'intéresser de très près au secteur de l'énergie, dont le développement doit être plus rapide que celui des autres secteurs de l'économie afin d'assurer les ressources énergétiques nécessaires au développement industriel et, à ce titre, l'on s'intéressera tout particulièrement aux industries de production de nouvelles formes d'énergie. A cet égard, on se reportera au point 5 d) de l'ordre du jour, consacré à l'énergie et à l'industrialisation.

16. En admettant même que l'on connaisse à fond les ressources disponibles dans les pays les moins avancés, nul développement industriel ne pourra y avoir lieu à moins d'une certaine prise de conscience des possibilités techniques existantes. Il convient donc de mettre tout particulièrement l'accent sur les progrès techniques susceptibles d'entraîner de nouvelles approches de l'industrialisation et d'aider les pays les moins avancés à surmonter les contraintes qui tiennent à leur dimension économique. Le document de base correspondant au point 5 b) de l'ordre du jour, consacré au renforcement du potentiel scientifique et technologique (ID/CONF.5/6), trouve ici toute sa pertinence. S'agissant des pays les moins avancés, le renforcement des capacités scientifiques et techniques nationales est tout aussi important que le transfert de techniques modernes provenant de pays plus développés.

17. Prendre conscience des ressources disponibles et des possibilités techniques existantes ne suffit toutefois pas à faire de l'industrialisation une réalité. Les projets doivent être formulés de manière à susciter un financement et à présenter toutes les garanties possibles de viabilité. En effet, ce n'est pas seulement que les projets mal formulés trouvent souvent

difficilement un financement : la mise en oeuvre de projets qui n'ont pas été conçus avec soin peut de surcroît se traduire par des dépenses importantes et inadaptées ou, pire encore, par des contributions négatives à l'économie. De ce fait, il convient d'effectuer des études de faisabilité fouillées avant d'entreprendre quelque projet que ce soit. Or, pour nombre des pays les moins avancés, il n'est guère évident de déboursier quelque 60 000 dollars E.-U. pour la réalisation d'une étude de faisabilité, d'autant plus lorsqu'en moyenne seuls 10 à 20 % de ces projets sont, de fait, mis en oeuvre. De plus, rares sont les institutions, vendeurs d'équipement mis à part, disposées à fournir des études de faisabilité pour les pays les moins avancés. La préparation d'études de ce type - dont le point de départ est une idée de projet, et l'aboutissement des propositions bancables - et l'assistance en matière de négociation des questions financières et de gestion sont autant de domaines dans lesquels la communauté internationale devrait fournir une assistance accrue aux pays les moins avancés.

18. Ces précautions ne règlent cependant pas la question épineuse de l'efficacité de la gestion des projets achevés. Rien ne sert de s'attarder sur la question de savoir si les projets doivent relever du secteur public ou privé. On admet aujourd'hui, qu'eu égard à leur stade actuel de développement, les pays les moins avancés ne peuvent que laisser le secteur public gérer la plupart de leurs grands projets industriels. L'intervention des pouvoirs publics dans le processus d'industrialisation est des plus nécessaires dans ces pays où, a-t-on observé, il faut allouer les maigres ressources disponibles de manière rationnelle et planifiée si l'on veut atteindre les objectifs de développement aussi rapidement et efficacement que possible. Il s'ensuit qu'à l'avenir il faudra accorder plus d'attention que par le passé à la planification et à la mise en oeuvre des plans. Il est toutefois d'une importance capitale que chaque projet soit une entité tout à fait distincte et autonome, aux objectifs clairement définis, auxquels sont associés des critères explicites qui permettent d'en apprécier la réalisation.

19. Une fois créée l'entité industrielle, le principal problème consiste à réunir un conseil d'administrateurs efficaces. Or, non seulement les personnes connaissant bien telle ou telle industrie sont-elles très rares dans les pays les moins avancés, mais il en va de même pour ce qui est des personnes ayant à la fois une formation et une expérience dans des domaines plus généraux, tels la comptabilité et les relations industrielles. Souvent,

les personnes compétentes ne sont pas disposées à siéger dans les conseils d'administration, de peur d'ingérences politiques. Souvent, aussi, les rares personnes disponibles ont tant d'attributions par ailleurs qu'elles ne peuvent accorder l'attention voulue à une industrie donnée, quelle qu'elle soit.

20. Outre la question des conseils d'administration se pose celle du recrutement du personnel de l'entreprise. Manifestement, les pays qui n'ont que récemment commencé de se doter d'entreprises industrielles ne disposent pas d'un nombre suffisant de personnes qualifiées parmi lesquelles choisir des cadres industriels. On a ainsi essayé de recruter des étrangers et de les faire travailler en collaboration avec leurs homologues locaux. Ailleurs, on a tenté de jumeler l'industrie nationale avec l'industrie correspondante d'un pays développé, en prévoyant des échanges réguliers de personnel.

21. La gestion financière pose elle aussi un problème. Très souvent, il n'existe pas de comptes des sociétés ou, lorsqu'il en existe, ceux-ci sont tenus en vue de l'établissement de bilans annuels plutôt que de la préparation d'états financiers à plus court terme, qui aideraient la direction de l'entreprise à prendre des décisions au jour le jour. Or, c'est la gestion au jour le jour de postes tels que les stocks, les créanciers et la trésorerie qui détermine souvent le succès de l'entreprise. La médiocrité relative de la gestion financière dans les pays les moins avancés tient à une grave pénurie de comptables. Très souvent, ces pays ont besoin, non pas tant de comptables de très haut niveau, mais bien plutôt de comptables de niveau moyen ayant de plus l'expérience de divers secteurs industriels.

22. Les questions relatives à la réparation et à l'entretien des machines, ainsi qu'au recrutement d'ouvriers qualifiés, revêtent une importance cruciale. S'agissant de ces ressources humaines, on se reportera à la documentation établie pour le point 5 a) de l'ordre du jour provisoire, consacré à l'accélération de la mise en oeuvre des ressources humaines en vue de l'industrialisation (ID/CONF.5/9).

23. Pour résumer, on peut affirmer que si les transformations de structure sont souhaitables, elles n'ont guère de chances de se produire dans l'immédiat dans la plupart des pays les moins avancés. A l'heure actuelle, il faut faire en sorte que les activités primaires de ces pays soient étudiées à fond et que

des industries viables, fondées sur ces activités primaires comme sur les ressources humaines disponibles, soient mises en place et qu'une fois cela fait, elles soient gérées de manière efficace. Pour parvenir à ces fins, il faudrait que des mesures constructives soient prises au niveau tant national qu'international.

24. Les mesures à prendre au niveau national consisteraient notamment à :

- a) Reconnaître le rôle que joue l'industrie dans l'économie, et notamment l'importance des industries fondées sur les ressources endogènes, tant humaines que naturelles;
- b) Améliorer la planification du secteur industriel;
- c) Développer en priorité le secteur de l'énergie de manière à ce que sa croissance soit plus rapide que celle de l'ensemble des autres secteurs et en facilite le développement;
- d) Etablir des liens entre l'éducation et la formation d'une part, et la production industrielle, de l'autre, de manière à accroître l'efficacité des ressources humaines;
- e) Mobiliser davantage de ressources financières nationales pour l'industrialisation;
- f) Consolider les capacités techniques, sans perdre de vue les techniques modernes;
- g) Porter une attention particulière à la gestion des entreprises industrielles et favoriser un climat susceptible de permettre l'apparition d'une classe de gestionnaires compétents;

25. Afin d'aider les pays les moins avancés à s'industrialiser, les pays développés pourraient notamment :

- a) Accroître le niveau de leur aide publique au développement;
- b) Fournir à de meilleures conditions (délais de grâce plus longs, taux d'intérêt plus faibles, etc.) des facilités de crédit ou d'aide adéquats pour les projets industriels;

- c) Atténuer le problème de la dette;
- d) Faciliter un transfert accru de techniques à destination des pays les moins avancés;
- e) Accorder un traitement préférentiel aux exportations de produits manufacturés de ces pays;
- f) Encourager et appuyer les efforts que déploient ces pays pour augmenter la transformation nationale de leurs matières premières;
- g) Faciliter la formation des ressortissants de ces pays, notamment dans les domaines de la gestion et de la direction de l'entreprise, au moyen d'arrangements contractuels;
- h) Accorder une assistance qui permette aux pays les moins avancés de tirer tout le parti possible de leurs capacités industrielles;
- i) Encourager le redéploiement industriel au moyen d'un traitement préférentiel.

III. MESURES A PRENDRE PAR L'ONUDI

26. Afin de venir en aide aux pays les moins avancés, l'ONUDI pourrait notamment prendre les mesures ci-après :

- a) Contribuer à la préparation de recensements détaillés des ressources de ces pays;
- b) Participer à la formulation de politiques et de plans industriels nationaux qui mettent en évidence la contribution que l'industrie peut apporter au développement économique et social;
- c) Participer à l'identification, la préparation et l'évaluation de projets, moyennant notamment la mise en place d'un mécanisme de préparation des projets industriels;

- d) Prendre des mesures efficaces pour renforcer la capacité technique et productive des pays les moins avancés, en leur fournissant une aide technique qui corresponde à leurs besoins particuliers, notamment dans les domaines de l'industrie alimentaire, de la transformation des minéraux, du bâtiment et de la construction, des sources nouvelles d'énergie, de l'approvisionnement en eau et des petites fonderies;
- e) Promouvoir un nombre croissant d'unités de production, soit pilotes, soit de démonstration, qui contribueraient notamment à la constitution progressive d'un ensemble de techniques adaptées aux besoins de ces pays;
- f) Promouvoir les coentreprises associant les pays les moins avancés à d'autres pays, développés ou en développement.

Comme il ressort du document de base consacré à cette question (ID/CONF.5/10), l'ONUDI a déployé des efforts constants pour aider les pays moins avancés, conformément au mandat qui lui a été donné. Si des ressources adéquates étaient mises à la disposition de l'Organisation, celle-ci pourrait accomplir davantage encore.

Notes

- 1/ Voir "Selected Statistics Indicators" (ID/WG.391/1, février 1983).
- 2/ H.B. Chenery, "Patterns of industrial growth", American Economic Review, septembre 1960.
- 3/ P. Selwyn, ed., Development Policy in Small Countries (London, Croom Helm, 1975).
- 4/ "Stratégies et politiques d'industrialisation : options possibles pour les pays en développement" (ID/WG.391/2).

